Le Pass Local

Renseignements auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville au 01 30 90 45 00

Le Pass Local est délivré par la mairie (sous contrôle d'Île-de-France mobilités). Ce titre de transport est non cumulable avec la carte scolaire bus lignes régulières.



Bénéficiaires

- Les personnes atteintes d'une incapacité permanente, titulaires d'une carte mobilité inclusion (CMI) en cours de validité, non éligibles à la carte Améthyste.
- Les demandeurs d'emploi non éligibles au forfait Navigo gratuité, ou au forfait Solidarité Transport, ou au Chèque Mobilité.
- Les personnes retraitées ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite, ne percevant plus de revenus d'activité, non imposables et non éligibles à la carte Améthyste.

- Les collégiens, lycéens, scolarisés au collège Arthur Rimbaud ou au lycée Van Gogh, et dont les représentants légaux sont domiciliés à Aubergenville, non titulaires de la carte scolaire bus ligne régulière, pour se rendre jusqu'à leur établissement scolaire ou jusqu'au lieu de leurs activités de loisirs sur le territoire communal.

Conditions de validité

Carte annuelle valable du 1er janvier au 31 décembre de l’année civile. Libre circulation sur les lignes 5410 et 5411 tous les jours de la semaine.

Conditions de délivrance

Dépôt du formulaire de demande auprès de l’accueil de l’hôtel de Ville . Carte délivrée dans un délai d’environ 48 heures après dépôt de l’ensemble des pièces justificatives demandées.

Coût

- Participation bénéficiaire : 720€ (en fonction du nombre de trajets)
- Participation ville : 700€
- Participation bénéficiaire : 20€

Mise en place du paiement par virement bancaire à compter du 01/07/2026

Infos pratiques

À savoir : un Pass Local à plein tarif (175€) peut être délivré aux personnes retraitées ayant atteint l’âge légal de départ à la retraite, ne percevant plus de revenus d’activité, imposables.

Documents
Formulaire de demande
Pièces à fournir
Liens utiles
La carte scolaire bus
La carte Imagine'R et les autres titres de transport